

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	19
Votants	23

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck, DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, MARTINIAULT Anne-Laure, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney.

Étaient absents excusés : LEDO Audrey donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / JEANNEAU Luc donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BAZIN Denis / GIOT Stéphanie / PRESCHOUX Léon/

Étaient absentes : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / D'ABOVILLE Rosine

Secrétaire de séance : M. DUFEIL Christophe à qui il est adjoint un auxiliaire.

11. Création du budget annexe pour l'éco-lotissement quartier les Blancherais

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Vu le projet de réaliser un lotissement d'habitation dans le quartier des Blancherais,

Vu le permis d'aménager accordé par arrêté en date du 4.11.2021 et modifié le 13.01.2023, comprenant deux lots : le lot 1 sur lequel le nouvel EHPAD est en cours de construction et le lot 2, propriété de la commune, d'une surface de 3 262 m² et sur lequel il est envisagé la réalisation d'environ 12 logements y compris un petit collectif,

Vu que l'achat des terrains a été supporté par le budget communal, il sera nécessaire de transférer ce coût au budget annexe créé, ainsi que tous les autres frais annexes supportés par le budget communal,

Vu l'instruction budgétaire M57 et notamment la nécessité de tenir une comptabilité de stock,

Considérant la nécessité de créer un budget annexe dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement communal,

Par ailleurs, il est précisé que les commissions des finances et de l'urbanisme se réuniront le mercredi 18 juin au sujet de l'élaboration du budget annexe et de l'aménagement de la parcelle.

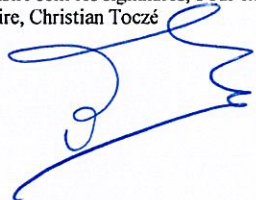
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **décide de créer** un budget annexe afin d'y inscrire l'ensemble des opérations comptables relatives à la réalisation d'un lotissement communal d'habitation dans le quartier des Blancherais
- **décide de le dénommer** budget annexe Eco-lotissement les Blancherais
- **précise** que le lotissement sera soumis à la TVA conformément à l'instruction budgétaire M57

07 MAI 2025

- **précise** que les frais d'acquisition du foncier et ainsi que l'ensemble des frais annexes supportés par le budget communal, seront transférés au budget annexe du lotissement
- **précise** que les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2025 du budget annexe qui sera voté lors d'une prochaine séance du conseil municipal
- **autorise** M. le maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian Toczé



Le secrétaire de séance, Christophe DUFEIL

